

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière :
Environnement

OBJET :
OPERATION
« VILLE
DURABLE »
N°2020-05 – AIDE
AU FINANCEMENT
POUR L'ACHAT
D'ACCROCHES
VELOS

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAIANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 22.09.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.09.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **06 OCT. 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la ville s'est engagée de manière très volontariste dans une politique de développement durable. Celui-ci a notamment conduit le territoire, dans le cadre d'un projet commun avec la Communauté de Communes, à être labellisé TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la pratique du vélo est encouragée dans le cadre du déconfinement et dans une optique de développement durable et qu'elle s'inscrit parfaitement dans la démarche initiée sur le territoire. Ainsi, le ministère de la Transition Ecologie et Solidaire a annoncé un plan de 20 millions d'euros : le Coup de Pouce Vélo.

Le Coup de Pouce Vélo s'intègre au dispositif du programme Alvéole, porté en partenariat avec la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette). Ce programme rentre dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Il est valable du 11 mai 2020 et jusqu'à décembre 2020 et comprend 3 volets:

- Le coup de pouce vélo - stationnement qui nous concerne
- Le coup de pouce vélo - réparation
- Le coup de pouce vélo - remise en selle

A l'origine, le programme Alvéole permet le financement d'abri-vélo couvert et/ou sécurisé. Dans le cadre du déconfinement, un nouveau type de projet est éligible : les arceaux extérieurs, non couverts, pouvant être installés de façon temporaire. C'est ce type d'équipement que la Ville de Castelnaudary prévoit d'installer en différents lieux afin de couvrir un maximum de zones d'échange.

Les attaches vélos et leur pose sont financées à hauteur de 60% de l'investissement hors taxes. Pour des attaches vélos dans le cadre du stationnement temporaire, le plafond est de 150€ par emplacement. Le nombre d'emplacements correspond au nombre de vélos pouvant stationner, une attache vélos pouvant permettre le stationnement de deux vélos.

La Ville de Castelnaudary a prévu l'installation de 60 attaches vélos comportant le logo d'un vélo. Le matériel sera installé par la régie de la Ville.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
Achat des attaches vélos	13 123,00 €	Alveole 60%		7 873,80 €
		Ville 40 %		5 249,20 €
TOTAL	13 123,00 €	TOTAL		13 123,00 €

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la demande d'aide au financement auprès du programme Alveole.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide au financement d'attaches vélos auprès du programme Alveole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

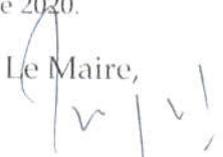
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD